

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE SCHEIBENHARD

4 - PLANS DE ZONAGE

- 4.a - Vue d'ensemble
- 4.b - Zoom partie nord-ouest
- 4.c - Zoom partie nord-est

REVISION DU POS EN PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération du 03 mars 2020,



A SCHEIBENHARD,
le 03 mars 2020

Le Maire,
Francis JOERGER

PL.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 3 MARS 2020

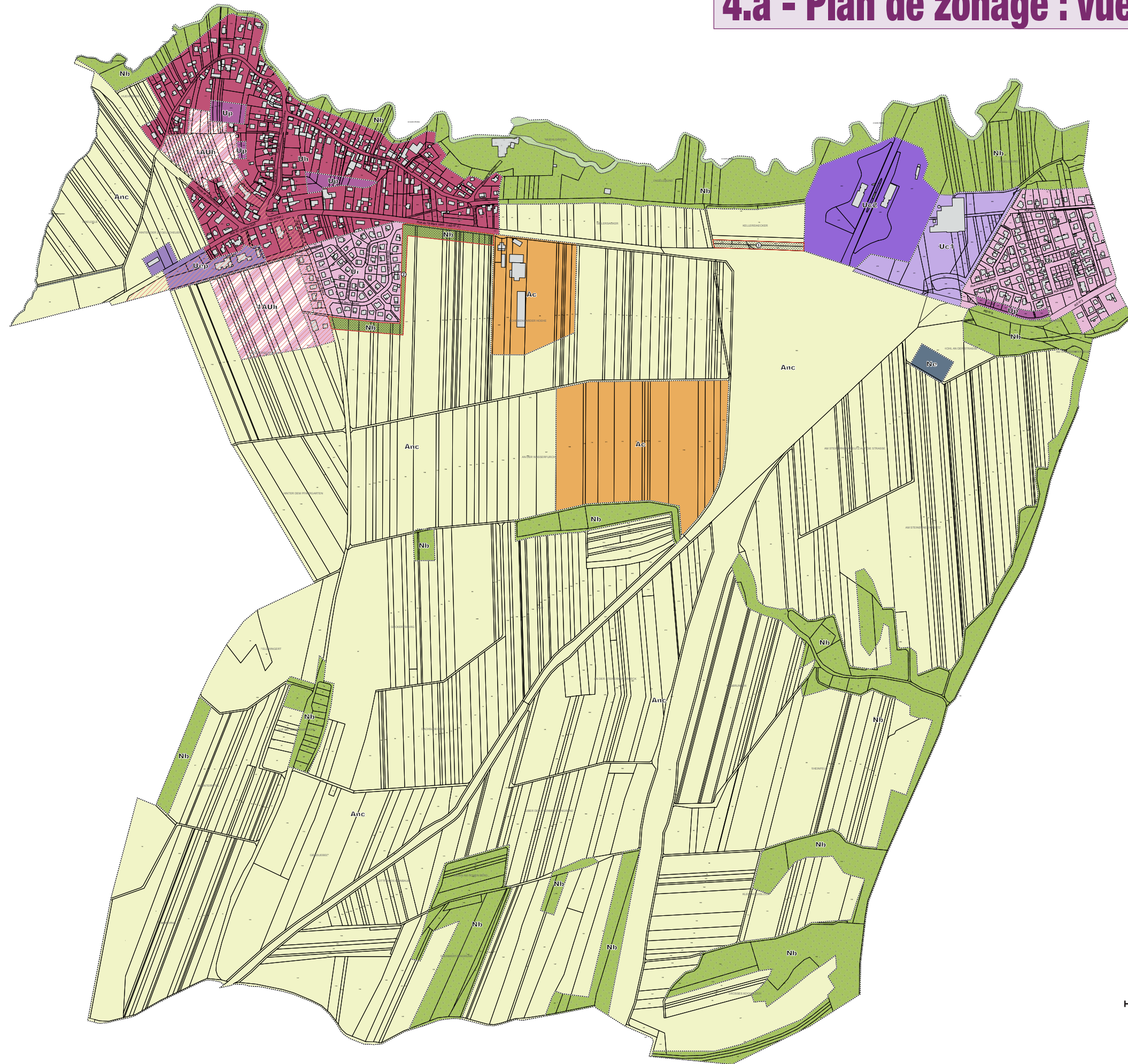
LE MAIRE

LÉGENDE

- 1AUh - Secteur d'extension urbaine dédié à l'habitat (6,89 ha)
- Ac - Secteur agricole constructible (18,26 ha)
- Anc - Secteur agricole non constructible (318,86 ha)
- Nb - Secteur naturel réserve de biodiversité (64,24 ha)
- Ne - Secteur «station de l'oléoduc» (0,54 ha)
- Uc1 - Secteur d'activité commerciale (5,19 ha)
- Uc2 - Secteur d'accueil et de services touristiques (7,86 ha)
- Uep - Secteur d'équipements publics (1,79 ha)
- Uh - Secteur urbain historique (23,68 ha)
- Up - Secteur urbain à vocation éco-paysagère (1,39 ha)
- Ur - Secteur urbain à vocation résidentielle (14,54 ha)
- Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (10,6 ha)
(R. 151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces naturels refuges de biodiversité à préserver (62,86 ha)
(L. 151-23 Code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés (1,84 ha)
(R. 151-34 Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	EMPRISES	OBJET	DESTINATAIRE
N° 1	Surface : 44,3 ares	Création d'un accès secondaire au site de l'ancienne plateforme douanière	Commune de Scheibenhart
N° 2	Surface : 139,5 ares	Création d'une noue préventive des coulées de boues	Commune de Scheibenhart

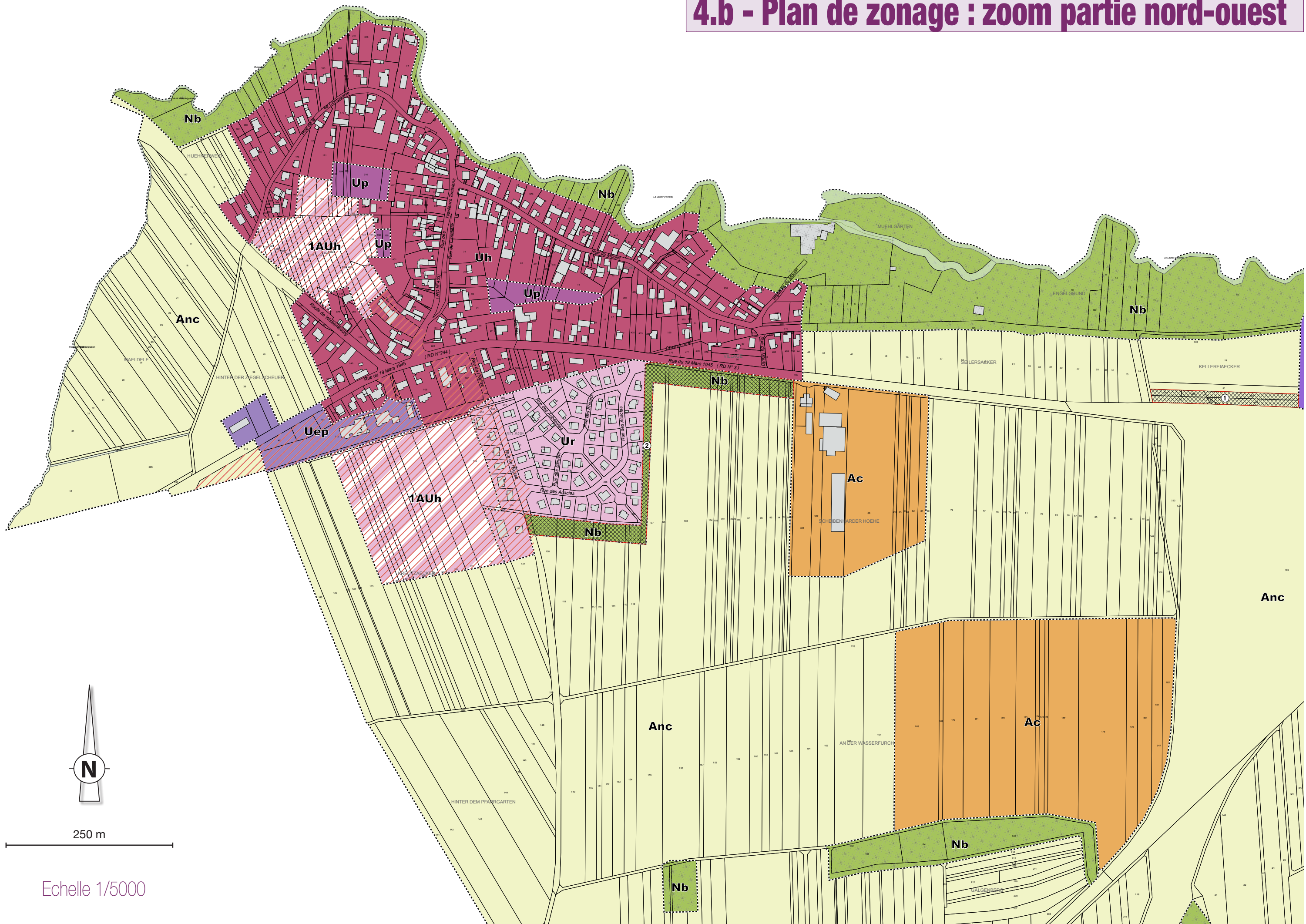
4.a - Plan de zonage : vue d'ensemble



500 m

Echelle 1/10000

4.b - Plan de zonage : zoom partie nord-ouest



250 m

Echelle 1/5000

4.c - Plan de zonage : zoom partie nord-est

